

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 2 décembre 2016

4^{ème}Commission

N°CD-2016-5-4-1

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET
SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2017**

Résumé : le présent rapport a pour objet de :

- présenter les résultats de la campagne de tarification 2016, se traduisant par une économie de 1,8 M€, soit - 1,2 %, par rapport à l'objectif annuel d'évolution des dépenses 2016,
- fixer, en matière de dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS), et pour la part impactant le budget de la Collectivité, des enveloppes départementales de crédits limitatifs, opposables aux établissements pour la tarification 2017. Ces enveloppes s'élèvent globalement à 148 405 725 € pour l'année 2017, en progression de 1,9 M€ (+ 1,3 %) par rapport aux budgets notifiés en 2016 et de + 0,1 M€ (+ 0,1 %) par rapport à l'objectif d'évolution 2016.

Ce rapport est conforme aux équilibres présentés pour les orientations budgétaires 2017.

Le Conseil départemental fixe, en application des articles L 313-8, L 314-7 et R 314-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et en fonction de ses orientations budgétaires, un objectif annuel d'évolution des dépenses qui définit des enveloppes limitatives de crédits, opposables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence tarifaire.

Ces enveloppes correspondent aux dépenses autorisées par le Président du Conseil départemental pour les établissements et services situés sur le territoire du département du Haut-Rhin, et relevant de sa compétence tarifaire, à savoir :

- dans le champ Personnes Agées : structures d'hébergement ou d'accueil de jour habilitées à l'aide sociale pour ce qui concerne l'hébergement et la dépendance ; établissements commerciaux pour ce qui concerne la dépendance ;
- dans le champ Personnes en situation de Handicap : foyers d'hébergement ; services d'accueil de jour ; services d'accompagnement à la vie sociale,
- dans le champ Enfance : structures d'hébergement ; services d'accueil de jour ; services d'Action Educative en Milieu Ouvert et Mesures d'Investigation de Proximité ; accueils familiaux,
- associations de prévention spécialisée.

Cet objectif annuel d'évolution des dépenses est opposable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux :

- dans le processus de tarification si les moyens sollicités par l'établissement ou le service sont incompatibles avec l'objectif annuel de dépenses (article L 314-7 du CASF),
- lors d'éventuels contentieux de la tarification.

I - Résultats de la campagne de tarification 2016

L'objectif d'évolution des dépenses pour 2016 avait été fixé à **148 305 702 €**. A l'issue de la campagne de tarification, l'enveloppe globale des établissements tarifés s'élève à 146 503 416 €, soit une économie de **1 802 286€**, selon le détail suivant :

	Dotation APA en établissement		Personnes en situation de handicap		Enfance et Prévention spécialisée		Total		
	Objectif d'évolution des dépenses	Montants notifiés	Objectif d'évolution des dépenses	Montants notifiés	Objectif d'évolution des dépenses	Montants notifiés	Objectif d'évolution des dépenses	Montants notifiés	Ecart Notifié/ Objectif
Budgets 2015 notifiés	28 886 024 €	28 886 024 €	54 607 054 €	54 607 054 €	62 600 050 €	62 600 050 €	146 093 128 €	146 093 128 €	
Reconduction nette 2016 (taux de 0,5% ou 0% après impact intégration des résultats et crédits non reconductibles)	135 722 €	-4 878 €	229 518 €	93 858 €	-58 680 €	95 162 €	306 560 €	184 142 €	-122 418 €
Nouvelles modalités de financement des accueils de jour pour personnes âgées		-717 108 €					0 €	-717 108 €	-717 108 €
Incidence financière des opérations architecturales			85 693 €	63 000 €	205 988 €	141 830 €	291 681 €	204 830 €	-86 851 €
Incidence financière des créations de postes	250 000 €	318 608 €	0 €		-182 892 €	-200 000 €	67 108 €	118 608 €	51 500 €
Incidence financière de la part résidents d'autres départements ou résidents de moins de 60 ans en EHPAD		69 465 €		-558 430 €		-128 662 €	0 €	-617 626 €	-617 626 €
Total 2016, avant créations de places	29 271 746 €	28 552 111 €	54 922 265 €	54 205 482 €	62 564 466 €	62 508 380 €	146 758 477 €	145 265 974 €	-1 492 503 €
Variation 2015/2016 avant créations de places (€)	385 722 €	-333 913 €	315 211 €	-401 572 €	-35 584 €	-91 670 €	665 349 €	-827 154 €	-1 492 503 €
Variation 2015/2016 avant créations de places (%)	1,3%	-1,2%	0,6%	-0,7%	-0,1%	-0,1%	0,5%	-0,6%	-1,0%
Incidence des créations de places (€)	479 187 €	423 629 €	733 789 €	495 389 €	334 249 €	318 425 €	1 547 225 €	1 237 443 €	-309 782 €
Incidence des créations de places (%)	1,7%	1,5%	1,3%	0,9%	0,5%	0,5%	1,1%	0,8%	-0,2%
Total global 2016	29 750 933 €	28 975 740 €	55 656 054 €	54 700 871 €	62 898 715 €	62 826 805 €	148 305 702 €	146 503 416 €	-1 802 286 €
Variation globale 2015/2016 (€)	864 909 €	89 716 €	1 049 000 €	93 817 €	298 665 €	226 755 €	2 212 574 €	410 288 €	-1 802 286 €
Variation globale 2015/2016 (%)	3,0%	0,3%	1,9%	0,2%	0,5%	0,4%	1,5%	0,3%	-1,2%
Ecart montants notifiés / objectif (€)	-775 193 €		-955 183 €		-71 910 €		-1 802 286 €		
Ecart montants notifiés / objectif (%)	-2,6%		-1,7%		-0,1%		-1,2%		

- la reconduction globale des moyens sur la base d'un taux de + 0,5 % ou nul en cas de convergence tarifaire présente un écart favorable de 122 418 €(tenant compte de l'incidence liée à l'intégration des résultats des structures gestionnaires et à l'allocation de crédits non reconductibles),
- le Conseil départemental, lors de la séance du 5 février 2016, a adopté de nouvelles modalités de financement pour les accueils de jour pour personnes âgées dépendantes, applicables au 1^{er} mars 2016, en réintégrant le financement des accueils de jour pour personnes âgées dépendantes dans le champ strict de la réglementation.
 Cette prestation est désormais financée par le régime de l'APA à domicile et non plus par dotation globalisée versée aux structures gestionnaires (régime de l'APA en établissement).
 L'enveloppe budgétaire 2016, qui n'incluait pas encore ces nouvelles modalités de financement, n'a par conséquent pas été consommée à hauteur de 717 108 €.
- les opérations architecturales ont généré une incidence budgétaire moindre pour 86 851 € compte tenu de retards dans l'avancement des travaux,

- les créations de poste ont été attribuées au-delà de la prévision pour un montant de 51 500 €, notamment dans le cadre des conventions tripartites sur le champ Personnes Agées, en raison de l'augmentation du niveau de dépendance dans certains établissements,
- l'augmentation des bénéficiaires relevant d'autres départements, la hausse des participations des résidents sur le champ des personnes en situation de handicap, ainsi que des personnes de moins de 60 ans en EHPAD génèrent une incidence favorable de 617 626 €,
- enfin, le décalage d'ouverture de structures plus tard dans l'année (le Foyer d'Accueil Spécialisé à ORBEY par exemple) génère une économie sur le budget 2016 de 309 782 €.

La campagne de tarification 2016 se solde ainsi par une économie globale de **1 802 286 €**, soit **- 1,2 %**, par rapport à l'objectif annuel d'évolution des dépenses.

II - Objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2017

Les dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, pour la part impactant le budget départemental, s'élèvent à **148 405 725 €**.

A titre d'information, cet objectif annuel d'évolution des dépenses présente une augmentation de 0,1 M€ soit + 0,1 % par rapport à l'objectif d'évolution 2016.

Il est toutefois précisé que, compte tenu du caractère individuel de ces prestations, les dépenses d'aide sociale à l'hébergement et d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, relevant également de la compétence tarifaire du Président du Conseil départemental (pour les services d'aide à domicile autorisés), ne sont pas incluses dans l'objectif annuel d'évolution de 148 405 725 €.

Pour les services d'aide à domicile autorisés et habilités à l'aide sociale, et à ce titre relevant de la compétence tarifaire du Président du Conseil départemental, le tarif horaire 2017 APA/PCH sera au plus de 23,37 €, correspondant à la reconduction du tarif 2016 facturé par l'ensemble des services d'aide à domicile à l'exception d'une structure pratiquant un tarif inférieur.

Sur la base d'une enveloppe limitative de crédits de **148 405 725 €** pour l'année 2017, l'augmentation s'élève ainsi à **1 902 309 € (+ 1,3 %)** par rapport aux budgets notifiés en 2016 se détaillant comme suit :

1. Taux de reconduction et convergence tarifaire (tels que votés par l'Assemblée Départementale du 24 juin 2016)
 - **724 259 €** (soit - 0,49 %) au titre de la reconduction nette globale des dépenses des établissements et services des trois champs sur la base d'un taux de reconduction 2017 (identique à 2016) de + 0,5 % ou nul en cas de convergence tarifaire (pour les établissements et services présentant des coûts supérieurs aux moyennes départementales) et tenant compte de l'intégration des résultats 2015 des structures gestionnaires dans la tarification 2017,
2. Opérations d'investissement préalablement et formellement approuvées par le Conseil départemental (article R314-20 du CASF)
 - + **213 819 €** au titre de l'incidence financière des opérations architecturales en cours dans les établissements médico-sociaux, à savoir :
 - dans le champ Enfance, 2 projets : Maison d'enfants «La Nichée» à ALGOLSHEIM et Maison d'enfants «Gustave Stricker» à ILLZACH,

- dans le champ des personnes en situation de handicap : le regroupement des foyers de l'Institut Saint-Joseph, implantés actuellement à LUTTERBACH et BELLEMAGNY, sur le site de LUTTERBACH,

3. Créations de poste accordées

+ **386 567 €** au titre de l'incidence financière des créations de poste, dans le cadre de la sécurisation des veilles de nuit dans 3 établissements sur les champs de l'enfance et des personnes en situation de handicap et de la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) portant principalement sur un renforcement des effectifs d'aides soignants financés à ce jour à hauteur de 30 % par le Conseil départemental et 70 % par l'ARS.

En ce qui concerne la signature des CPOM (d'une durée de 5 ans), qui remplaceront progressivement de 2017 à 2021 les conventions tripartites, le niveau des moyens de fonctionnement sur la section Dépendance sera fixé en fonction des valeurs cibles suivantes, déterminées en cohérence avec les moyennes départementales du référentiel départemental des coûts et reconduites à l'identique de 2016 :

- 7,00 € pour les établissements publics et associatifs,
- 6,05 € pour les établissements commerciaux.

4. Adaptation du financement départemental pour la prévention spécialisée

- **142 300 €** résultant, pour l'une des deux structures, de l'adaptation du financement départemental à son niveau de trésorerie, soit une baisse prévisionnelle de 30 % de la dotation de fonctionnement de cette association. Le périmètre et l'organisation de cette politique sont en cours de redéfinition pour être un réel levier de la protection de l'enfance, en articulation avec l'ensemble des acteurs concernés (espaces solidarité et ASE),

5. Créations de places autorisées

+ **2 168 482 €** au titre de l'incidence financière des créations de places :

- sur le champ Personnes Agées (39 000 €) :
 - effet en année pleine de l'ouverture de 84 places en février 2016 à l'EHPAD de HORBOURG-WIHR,
 - ouverture en 2017 de 11 places dans le cadre de l'extension de l'EHPAD du Groupement Hospitalier du Centre Alsace à COLMAR,
- sur le champ des Personnes en situation de Handicap (951 798 €) :
 - effet en année pleine de la mise en service au 1er septembre 2016 du foyer d'accueil spécialisé de 28 places par l'association « Atre de la vallée » à ORBEY (901 798 €),
 - ouverture en 2017 de 20 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés par l'Association « Papillons Blancs », par création de 10 places et transformation de 10 places de service d'accompagnement à la vie sociale (50 000 €),
- sur le champ Enfance (1 177 684 €) :
 - effet en année pleine de la création au 1er avril 2016 :
 - ✓ de 21 places d'assistance éducative à domicile renforcée (60 830 €),
 - ✓ du dispositif de rencontres familiales médiatisées (35 359 €),
 - création au 1er janvier 2017, dans le cadre d'un appel à projets, de 84 places pour l'hébergement et le suivi de mineurs non accompagnés ou de jeunes majeurs en attente de régularisation ou de jeunes majeurs de droit commun (1 153 495 € sur le budget de la tarification contrôlée). La mise en œuvre de ce dispositif présente un coût net supplémentaire pour le budget départemental limité à 170 873 €, compte tenu du

redéploiement de crédits déjà dédiés à ce titre (hébergement en hôtel - 660 642 €, foyers de jeunes travailleurs - 249 480 € ou appartements rattachés à une maison d'enfants à caractère social - 72 000 €).

L'ensemble des éléments constitutifs de l'objectif 2017, précédemment évoqués, est repris dans le tableau ci-dessous :

	Dotation APA en établissement	Personnes en situation de handicap	Enfance et Prévention spécialisée	Total
Budgets 2016 notifiés	28 975 740 €	54 700 871 €	62 826 805 €	146 503 416 €
Reconduction nette 2017 (taux de 0,5% ou 0%, après impact intégration des résultats)	-82 529 €	-275 038 €	-366 692 €	-724 259 €
Incidence financière des opérations architecturales		72 500 €	141 319 €	213 819 €
Incidence financière des créations de postes	236 567 €	65 250 €	84 750 €	386 567 €
Adaptation du financement de la prévention spécialisée			-142 300 €	-142 300 €
Objectif 2017, avant créations de places	29 129 778 €	54 563 583 €	62 543 882 €	146 237 243 €
Variation 2016/2017 avant créations de places (€)	154 038 €	-137 288 €	-282 923 €	-266 173 €
Variation 2016/2017 avant créations de places (%)	0,5%	-0,3%	-0,5%	-0,2%
Incidence des créations de places (€)	39 000 €	951 798 €	1 177 684 €	2 168 482 €
Incidence des créations de places (%)	0,1%	1,7%	1,9%	1,5%
Objectif global 2017	29 168 778 €	55 515 381 €	63 721 566 €	148 405 725 €
Variation globale 2016/2017 (€)	193 038 €	814 510 €	894 761 €	1 902 309 €
Variation globale 2016/2017 (%)	0,7%	1,5%	1,4%	1,3%

La 4^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 18 novembre 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN